

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025_154

Rapporteur :

Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Permis de louer - ajustements du périmètre

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet,

Le conseil communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente Marcel Dominion à Chaligny après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Filipe PINHO, président.

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
35	27	31

Date de convocation

4 juillet 2025

Étaient présent(e)s : André BAGARD - Jean-François BELLOTTI - Xavier BOUSSERT - Claude COLIN - Antoine DESMONCEAUX - Laurent DIEZ - Jean-Marc DUPON - Philippe EBERHARDT - Jean-Luc FONTAINE - Dominique GOEPFER - Gilles JEANSON - Daniel LAGRANGE - Sandrine LAMBERT - Rémi MANIETTE - Philippe MARCHAND - Lucie NEPOTE-CIT - Filipe PINHO - Patrick POTTS - Richard RENAUDIN - Lydie ROUYER - Anne ROZAIRE - Danielle SERGENT - Marie-Laure SIEGEL - Benoit SKLEPEK - Marcel TEDESCO - Hervé TILLARD - Denise ZIMMERMANN

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Delphine GILAIN (procuration à Lucie NEPOTE-CIT) - Jean LOPES (procuration à Benoit SKLEPEK) - Maria Josefa OROZCO - Pascal SCHNEIDER - Laetitia TERGORESSE (procuration à Daniel LAGRANGE) - Etienne THIL (procuration à Gilles JEANSON) - Thierry WEYER (suppléé par Philippe MARCHAND)

Étaient absent(e)s : Valérie PICARD - Jean-Claude WICHARD

Nomenclature de l'acte : 8.5

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : à l'unanimité, André BAGARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération du 7 juillet 2022, la CCMM a instauré le permis de louer sur 12 communes, pour disposer d'un outil complémentaire dans la lutte contre le mal logement. Pour mémoire, le permis de louer prend la forme d'une demande d'autorisation préalable avant mise en location d'un logement avec dépôt d'un dossier comprenant un CERFA à compléter et des diagnostics techniques identiques à ceux annexés à tout bail.

Suite à la mise en application du permis de louer, des évolutions sont sollicitées par des communes :

- Pierreville et Maron : extension du périmètre à toute la commune
- Richardménil : création du périmètre sur toute la commune

Il est proposé de valider les nouveaux périmètres du permis de louer tel que listés ci-dessus.

Ces dispositions entreront en vigueur dans un délai de 6 mois après réalisation d'une communication adaptée vers les partenaires (CAF, MSA, DDT), les propriétaires bailleurs, les professionnels de l'immobilier et de tout habitant, notamment via les supports de communication de la CCMM. Pour rappel, une page est dédiée au permis de louer sur le site internet de la CCMM.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'extension du périmètre du permis de louer à toute la commune de Pierreville et de Maron et l'instauration du permis de louer sur toute la commune de Richardménil,

- **autorise** le président à réaliser toutes les mesures de publicité sur le permis de louer et à signer toute pièce afférente.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Filipe PINHO

FILIPE PINHO
2025.07.11 15:16:34 +0200
Ref:9116824-13726339-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou via www.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.